

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 05-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

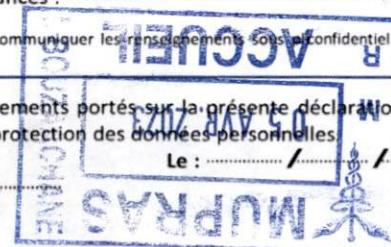


Déclaration de Maladie

N° W19-439496

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	2068	Société :	R.A.M.
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	AHMED
Nom & Prénom : DOURRHAM			
Date de naissance : 25-12-51			
Adresse : 57 Rue Chakair Noumance, Appr. 13 REAL SEJOUR - CASABLANCA			
Tél. : 06 22 79 09 83 Total des frais engagés : Dhs			

Cadre réservé au Médecin			
D. DOURRHAM KITAYAK OPHTHALMOLOGISTE 235, Bd Yacoub El Mansour, Rés Al Anfal, Etag N° 2 - Casablanca Tél: 05 22 95 12 89			
Date de consultation 17 JAN. 2023			
Nom et prénom du malade : DOURRHAM, Ahmed Age:			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Affection oculaire			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous le caractère confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.			
Fait à : CASABLANCA Le : 1/1/2023			
Signature de l'adhérent(e) : <i>[Signature]</i>			



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/01/23	2	200	INP : 1234567890123456789	Signature du Médecin SALMOLOGIS El Mansour Casablanca 12 39

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE 6 Rue des Potentielles Mastid Annabir 23568 Tunisie	17/01/23 15/08/23	31,50 45,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 	26/11/13	3/100 PA-T	33000 du

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.



Monsieur DOURRHAM AHMED

Réf: 26/01/23-1-0015

Par: MKARO / 26/01/23 /

CIN: Né(e) le : 25/12/1951 soit: 71 A Tél: 0622790983 ville: CASABLANCA

MAT: 2068 /

Médecin : DR LOUBNA KHAYARE BENJ Tél:

Date et heure de passage : 26/01/23-09h09

INPE :

ICE : 001594848000023



Liste des Examens/Prescription

TP_INR	TCK	BC_GJ	BC_UREE	BC_CREAT	PSA	HV_HCV
PR_10DH						

Total dossier r : 703.00

Part Client : 0.00

PATIENT

Part : 0.00

Part : 0.00

MUPRAS (Mutuelle RAM)

Part : 703.00

L'Institut Pasteur du Maroc collecte et traite vos données à caractère personnel en vue d'identifier vos prélèvements, mettre à jour votre historique d'analyses et garantir vos droit à la prise en charge. Ces données peuvent être transmises à des laboratoires externes en cas de sous-traitance.

Vous pouvez contacter le service qualité (qhs@pasteur.ma) pour exercer vos droits conformément aux dispositions de la loi 09-08

146830



Le 20 janvier 2023

LB INSTITUT PASTEUR
1 PLACE CHARLES NICOLLE
CASA, 20000
MAROC

Objet : PRISE EN CHARGE PARTIELLE

Identifiant adhérent : 0002068_1951-12-25_AHMED

N/REF : 20230200019588

Adhérent : DOURRHAM AHMED

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de AHMED DOURRHAM.

Nous vous prions de noter que le restant à charge à régler directement par l'adhérent et que cette prise en charge est valable à concurrence de :

- Part Mutuelle : 769.50 MAD
- Restant à charge adhérent : 0.00 MAD

Validité de prise en charge : du 20-01-2023 au 20-04-2023.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la MUPRAS :

Centre d'affaire Allal Benabdellah. 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir 6ème Etage. Casablanca.

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à AHMED DOURRHAM.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.

 Directeur MUPRAS

CONDITIONS ET MODALITÉS :

Le règlement des factures relatives aux prises en charge est soumis aux conditions suivantes :

- La facture doit être nominative et conforme aux informations indiquées sur la prise en charge.
- Toute facture doit être accompagnée :
 - ✓ D'une copie de la présente prise en charge,
 - ✓ Des notes d'honoraires des praticiens,
 - ✓ Du compte rendu et des justificatifs des actes pratiqués,
 - ✓ Du détail de la pharmacie, radiologie et biologie (sous pli fermé).
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Toute facture doit comporter l'IF, l'ICE et le RIB (24 chiffres) du prestataire.

N.B



Centre d'affaire Allal Benabdellah. 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir 6ème Etage. Casablanca.
Tél : 05 22 20 45 45 LG - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

2068

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -
Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

الدكتورة لبنى خيار بنجلون
إختصاصية في أمراض وجراحة العيون
الليزر - فحص الشبكة بالأشعة
جراحة المحول - العدسات
عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون
طبيبة سابقة مستشفى 20 غشت

Casablanca, le 17/01/23

الدار البيضاء، في:

Nom :

Dark (HAN)

Almeida

- UREE CREATININE

- GLYCEMIE A JEUN

-T.P

- TCK

- ANTI .H. CV

HEMOGLOBINE GLYQUEE

ANTI .H. CV

HEMOGLOBINE GLYQUEE

~~Dr. Louis KHAYAR
OPHTHALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés
Al Anfal, Eliege No 2 - Casablanca
Tel: 05 22 95 12 89~~

235. شارع يعقوب المنصور إقامة الأطفال - عمارة A شقة رقم 5 - الطابق الثاني - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 95 12 89
235, Bd Yacoub El Mansour - Résidence Al Anfal - Im «A», App. 5 - 2ème Etage - Casablanca - Tél.: 05 22 95 12 89

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
 chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik
 chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca
 Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le : 14/01/23 الدار البيضاء، في :

الدكتورة لبنى خيار بنجلون

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

الليزر - فحص الشبكة بالأشعة

جراحة المول - العدسات

عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

رخصة السياقة

1) - 72 - Dr KHAYAR Aloua
 167,00 Dhs **SV** Aptte x 3, - 1 mg
 99,00 **SV**
 2) - 7 Aloua **SV** Aptte x 3, - 1 mg
 99,00 **SV**
 3) - Sylva **SV** Aptte x 3, - 1 mg
 99,00 -
 345,00

Dr. Loubna KHAYAR
 OPHTHALMOLOGISTE
 235, Bd Yacoub El Mansour, Rés.
 Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
 Tel: 05 22 95 12 89

PHARMACIE AL WOURoud
 67 Rue des Roses A Coté de
 Mésjid Annour Casablanca
 Tél: 05 22 96 84 30 - Casablanca
 Porte: 34808192

HER MEDIC
 PPC
 99,00 DHS

235 شارع يعقوب المنصور إقامة الأنفال - عمارة A شقة رقم 5 - الطابق الثاني - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 95 12 89

235, Bd Yacoub El Mansour - Résidence Al Anfal - Im «A», App. 5 - 2ème Etage - Casablanca - Tél.: 05 22 95 12 89

Pharmacie AL WOUROUD

casablanca
Telephone : 022-36-84-30
34808192

!ICE:001541254000015

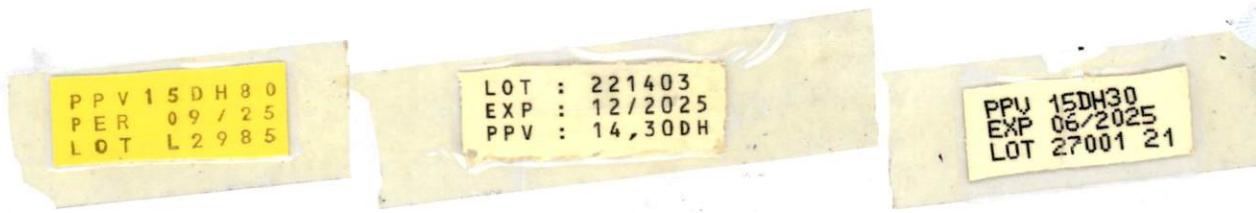
Facture N° 22 Du 15/02/2023

Client : DOURRHAM AHMED

FO	PRODUIT	QTE	PRIX	QTE * PRIX
CO	DOLIPRANE 500 MG/16 CPS EFER	1	15.80	15.80
CO	RHINOFEBRAL	1	14.30	14.30
CO	VIT C1000 BTE 10 CPD EFF PM	1	15.30	15.30
Total				45.40

S.V
S.V
S.V

Arrêtée la présente facture à Quarante Cinq Dirhams Et Quarante Centimes



PHARMACIE AL WOUROUD
67, Rue des Rosés A Côté de
Masjid Arnour - Bousaada
Tél: 0522-36-84-30 Casablanca
Patente: 34808192

Dr. FAVARD ENNACHACHIBI Mireille
Pharmacien - Biologiste

DIPLOMEE DE L'UNIVERSITE DE LYON ANCien INTERNE DES HOPITAUX DE PARIS C.E.S. DE BACTERIOLOGIE
VIROLOGIE, HEMATOLOGIE, IMMUNOLOGIE, PARASITOLOGIE, MYCOLOGIE, BIOCHIMIE

FACTURE : 56079

Casablanca, le 26/01/2023

CN 79452

Nom et Prénom : **Monsieur DOURRHAM Ahmed**
Référence : **260123 022**

BILAN :

HEMOGLOBINE GLYQUEE HBA1 C B 100

Prélèvements : 0,00 Dh

MONTANT NET : **134,00 Dhs** (Soit 100 B)

Arrêtée la présente facture à la somme de :
Cent trente quatre Dirhams et zéro centime

Dr. FAVARD ENNACHACHIBI
Laboratoire Charles Nicolle
Tél. 0522 49 26 71
Fax. 0522 49 26 71
E-mail: labocharlesnicolle@gmail.com
S. Pasteur, 21, Place Pasteur Casablanca - Tél.: 0522 49 26 74/98 . Pour toute réclamation : E-mail : labocharlesnicolle@gmail.com



Laboratoire Charles Nicolle
ANALYSES MEDICALES

Dr. FAVARD ENNACHACHIBI Mireille
Pharmacien - Biologiste

DIPLOMEE DE L'UNIVERSITE DE LYON ANCIEN INTERNE DES HOPITAUX DE PARIS C.E.S. DE BACTERIOLOGIE
VIROLOGIE, HEMATOLOGIE, IMMUNOLOGIE, PARASITOLOGIE, MYCOLOGIE, BIOCHIMIE

Préleveur: Prélèvement Extérieur

Prélèvement Transmis au Laboratoire

Reçu le 26/01/23 à 10h29

Date de Naissance: 25/12/1951 Sexe: M

Édité le: 26/01/23 14h52

Résultats complets

Mr. DOURRHAM Ahmed

CIN: RF: 260123022 P.n°

Dr. KHAYAR BENJELLOUN LOUBNA

CASABLANCA, le 26/01/2023



BIOCHIMIE

Seuls les examens mentionnés avec le symbole [AC] sont couverts par l'accréditation (portée AA02/2019)

VALEURS DE REFERENCE

ANTECEDENTS

HEMOGLOBINE GLYQUEE [AC] HB Alc : 6.2 * % (4 - 6)

(Technique HPLC TOSOH GX .) éch: sang total EDTA

INTERPRETATION

(Non diabétique	: 4.8 à 5.9 %)
(Risque de diabète	: 5.7 à 6.4 %)
(Diabétique	: > 6.5 %)

Patients diabétiques de type 2 une cible d'HbA1C < 7 % est recommandée - Type 1: entre 7 et 7.5 % (HAS 2013)

COMMENTAIRE

Résultat validé par Dr FAVARD Mireille


LABORATOIRE CHARLES NICOLLE
Dr. FAVARD ENNACHACHIBI
Rue Pasteur 21, Place Pasteur - Casablanca
Tél: 0522 49 26 74 / 98
Fax: 0522 49 26 71



Laboratoire Charles Nicolle
ANALYSES MEDICALES

Docteur DOURRHAM Mireille
Pharmacien - Biologiste
Barcode: 3260123022

Rack: 0001

Position: 09

N° Echantillon: 00009

Prénom: Ahmed
NOM DE L'ANALYSTE DE LYON ANCIEN
VIROLOGIE, HEMATOLOGIE, IMMUNOLOGIE, PARASITOLOGIE, MYCOLOGIE, BIOCHIMIE

Plateau théo.: 904

Operator:

Analyzer: GX

Date de naissance: 25/12/1951
DEPARTEMENT: PARIS/12/1951
CLINIQUE: CLINIQUE DE LYON

Date of analysis: 05/11/2012

Flag & Comment:

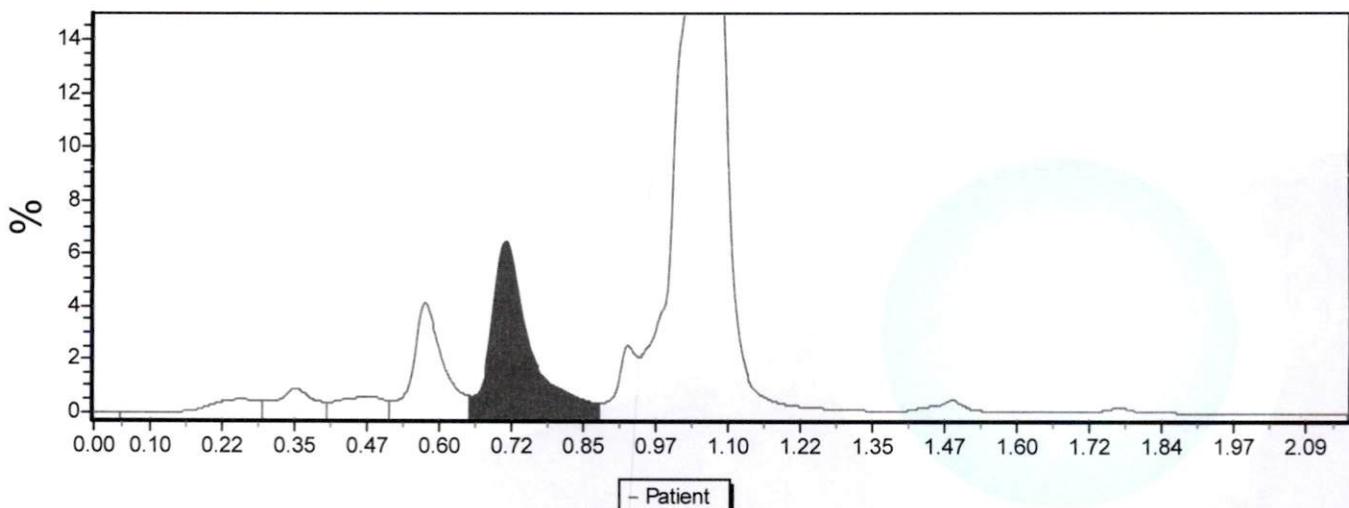
Paramètre	Valeur %	Temps min.	Area	Total Area	$Y=(Ax+B)$
A1A	0.5%	0.25	9.21	1 965	
A1B	0.6%	0.35	12.61		Element Factor-A Factor-B
F	0.6%	0.47	11.2		1 1.2133 0.3328
LA1C+	2.4%	0.57	47.93		
SA1C	6.2%	0.71	94.57		
A0	91.1%	1.04	1 789.5		

Analyzer: GX
Serial Nb.: 11509901
Soft. Version: 1.24
UIN: Analyzer UIN

Variant method

HbA1C 6.2%

HbA1 7.3% HbF 0.6%



Laboratoire accrédité selon la norme NM ISO 15189 - Portée AA 02/2019 disponible sur le site : www.mcinet.gov.ma

CNSS : 225 6180 - Patente : 36340350 - R.C. : 281742 - IF : 59301957 - ICE : 001650011000057 - INP : 093001030
R. Pasteur, 21, Place Pasteur Casablanca - Tél.: 0522 49 26 74/98 . Pour toute réclamation : E-mail : labocharlesnicolle@gmail.com
RIB BANCAIRE BMCE AGENCE MOULAY IDRIS 1er Casablanca_011 780 00 00 70 210 00 059 34 32